

N° 2025-057

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
DU CIAS DEDIE A L'EHPAD**

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelynne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'est consenti annuellement le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD.

L'adoption du budget exécutoire de l'EHPAD étant soumis à procédure contradictoire par le Code de l'Action Sociale et des Familles, cette subvention ne peut être que prévisionnelle et pourra être ajustée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le débat d'orientation budgétaire précédemment exposé,

Il est proposé d'attribuer une subvention prévisionnelle de 350 000€ au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD pour 2025.

Le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD pourra être ajusté en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

Afin de préserver les équilibres financiers de l'EHPAD et de garantir la continuité de son fonctionnement, un acompte représentant 50% de la subvention allouée N-1 est versé en juin de l'année N.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

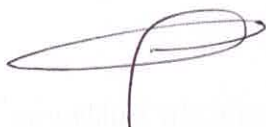
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le président à attribuer une subvention prévisionnelle de 350 000€ au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD pour l'année 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
F 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CE